



Programme de formation 2ème semestre 2019

« Déclaration d'activité enregistrée sous le N°
93131753913 du préfet de région de Provence-Alpes-
Côte d'Azur »

Formation sur la NGAP

Le nouvel avenant n°6 concernant la nomenclature va prendre effet en fin d'année.

ILHUP vous propose une journée de formation sur la **NGAP** afin de vous familiariser d'ores et déjà sur les nouvelles mesures qui vont impacter votre facturation.

Programme

Cette journée animée autour de cas cliniques doit vous permettre d'utiliser les nouveaux actes créés du fait du rôle essentiel des infirmiers dans la prise en charge en ambulatoire, il s'agit de :

- Accompagnement par les infirmiers de la prise médicamenteuse à domicile
- Prise en charge des soins post opératoire à domicile
- Intervention des infirmiers auprès des enfants de moins de 7 ans
- Prise en charge des plaies complexes et de certains pansements courants
- De nouvelles cotations seront proposées et modifient en profondeur votre pratique actuelle

Dates

Afin d'anticiper ces changements, 3 nouvelles dates vous sont proposées :

- Mercredi 18 Septembre 2019 – 9h00 – 17h00 / 15 places maxi
- Vendredi 18 Octobre 2019 – 09h00 – 17h00 / 15 places maxi
- Jeudi 5 décembre 2019 – 9h00- 17h00 / 15 places maxi

Ces formations auront lieu à : **NOUVEAUX LOCAUX ILHUP**
L'hôpital Sainte Marguerite – Pavillon CANTINI - 2ème étage
20, avenue Vitton –13009 Marseille



Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Mail :

Mercredi 18 Septembre 2019

- 170 € tout public *
 150 € adhérent ILHUP *

Vendredi 18 Octobre 2019

- 170 € tout public *
 150 € adhérent ILHUP *

Jeudi 5 Décembre 2019

- 170 € tout public *
 150 € adhérent ILHUP *

Dont crédit d'impôt*

Le tarif comprend :

- Questionnaire, cahier d'exercices et mise en situation
- Café d'accueil (avec viennoiseries et jus de fruits)
- Un plateau repas (végétarien / poisson / viande)

Un plateau est composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert, de pain et d'une boisson.

Montant :
Date :

Signature :

Merci de bien vouloir accompagner le bulletin d'inscription avec le chèque libellé au :

ILHUP
Hôpital Salvator
249, boulevard de Sainte marguerite
13009 Marseille

A titre informatif :

*Le crédit d'impôt

Mesure fiscale de crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises : Décret N° 2006-1040 du 23 août 2006. Vous pouvez donc déduire de vos impôts, le temps passé en formation continue. Ce crédit d'impôt est égal à : nombre d'heures effectives de formation x SMIC horaire en vigueur (9,88€ au 01 janvier 2018).